

**Contact: Johannes Kleis: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 02/12/2016**  
**Reference: BEUC-PR-2016-020**

## **Les Etats membres compromettent la fin annoncée des frais d'itinérance**

Les Etats membres ont décidé de maintenir les tarifs élevés que les opérateurs de télécommunications peuvent s'imposer mutuellement lorsque leurs clients utilisent un réseau étranger. Cette décision prise aujourd'hui revêt une importance particulière pour les consommateurs européens car, si adoptée, elle aurait des conséquences négatives directes sur la fin annoncée des frais d'itinérance (« roaming » en anglais) d'ici juin 2017.

Pour que ces frais disparaissent, les prix de gros pour l'utilisation des réseaux doivent diminuer. Le cas échéant, les fournisseurs de télécoms pourraient utiliser ces coûts comme prétexte pour limiter la possibilité de leurs clients d'utiliser gratuitement les services d'itinérance. En outre, puisque les futurs tarifs de téléphonie mobile offriront des services d'itinérance gratuits, des prix de gros exagérément élevés pourraient indirectement affecter les tarifs nationaux.

Les ministres européens ont également discuté de mesures visant à garantir un « usage raisonné » de l'itinérance<sup>1</sup>. Les consommateurs s'attendent à ce que les frais de roaming disparaissent et devraient pouvoir utiliser les services mobiles à l'étranger comme s'ils étaient dans leur pays de résidence. Toute limite introduite par le biais de mesures visant un usage raisonné doit rester exceptionnelle et aussi flexible que possible.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, a commenté :

« Les Etats membres jouent avec le feu en réformant de la sorte les prix de gros de l'itinérance. En voulant plaire à leurs opérateurs de télécommunications nationaux, ils risquent de saborder la suppression des frais d'itinérance promise depuis longtemps pour juin 2017.

« Les consommateurs n'ont pas à payer une facture téléphonique plus élevée simplement parce qu'ils passent une frontière. Ils ne devraient pas non plus être exposés au risque de voir les tarifs nationaux augmenter parce que leurs gouvernements se sont prononcés contre une baisse des prix de gros.

« En ces temps d'incertitude politique, l'UE doit mener à bien ses grands projets. Nous demandons aux gouvernements de revoir leur position et de prendre des actions décisives pour abolir les frais d'itinérance en Europe. »

FIN

<sup>1</sup> Parallèlement à la réforme des prix de gros de l'itinérance, les Etats membres vont également décider avec la Commission européenne les règles encadrant un usage raisonné. L'objectif consiste à éviter des situations hypothétiques où les consommateurs utiliseraient leur téléphone mobile à l'étranger de manière jugée excessive.